

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION HEBERGEMENT DE GROUPE

Art. 1 – Réservation et réception de l'acompte

1. Un contrat de réservation reprenant les détails de la prestation convenue est envoyé au client.
2. La réservation devient effective à réception de l'acompte correspondant à 25 % des frais de séjour et avant la date limite figurant sur le dossier de réservation. Passé cette date, sans réception de l'acompte, 'le Monastère' peut annuler la réservation sans relance.
3. 'Le Monastère' envoie une confirmation de réservation.
4. Pour une réservation à moins de 30 jours, 50 % des frais de séjour sont exigés avant le début du séjour sauf accord préalable.

Art. 2 – Droit de rétractation.

Le client a le droit de rétractation dans les 14 jours ouvrables à partir de l'envoi du contrat de réservation, sans pénalité, selon l'article L221-4 du code de la consommation française et la directive européenne 97/7 CE (www.europe-consommateurs.eu/fr/quels-sont-vos-droits/achats-sur-internet/apres-la-commande/droit-de-retractation/14-jours-pour-se-retracter).

Art. 3 – Règlement du solde

Le solde est à régler le jour de l'arrivée au Monastère. Les consommations et prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

Art. 4 – Mode de règlement

Par chèque, espèces ou virement bancaire à :
sarl Monastere de Segries
Le Monastère de Ségrès F – 04360 Moustiers–Ste-Marie
IBAN : FR76 3000 3031 5700 0200 0631 720
BIC – Adresse SWIFT : SOGEFRPP
Veuillez indiquer le nom du groupe ainsi que la date d'arrivée.

Art. 5 – Annulation du fait du groupe

Toute annulation doit être adressée au 'Monastère' par lettre recommandée ou courriel. Les frais d'annulation sont les suivants, **sauf pour les circonstances, voir article 5bis et 6bis**.
Annulation à plus de 6 mois : nous remboursons l'acompte.
Annulation entre 6 mois et 3 mois : la somme versée comme acompte reste acquise au Monastère, sauf accord préalable.
Annulation entre jour 89 et 30 jours : 50 % du montant dû.
Annulation entre jour 29 et 15 jours : 75 % du montant dû.
Annulation à partir jour 14 : 100 % du montant dû.

Art. 5bis et 6bis – Le Monastère accepte le report ou – faute d'accord – l'annulation sans frais de l'événement en cas d'interdiction de voyager ou de se réunir, prononcée par les autorités publiques du pays de départ ou du pays de séjour.

Art. 6 – Annulation du fait du Monastère

Le Monastère peut annuler le séjour en cas de force majeure ou en raison de circonstances exceptionnelles, tenant à la sécurité des participants. Cette annulation ne peut intervenir moins de 21 jours (*sauf en cas d'interdiction due à une pandémie, voir ci-après, article 6bis*) avant la date prévue pour le début de séjour. Dans ce cas, le groupe a droit au remboursement des sommes versées, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité.

Art. 7 – Modifications du fait du 'Monastère'

En cas de force majeure, dans l'intérêt des participants, ou pour assurer leur sécurité, 'le Monastère' se réserve le droit de modifier ses prestations. En cas de modification dont le groupe est informé avant le début du séjour, celui-ci dispose d'un délai de 7 jours à compter de la réception de l'avis de modification pour mettre fin à sa réservation en avisant 'le Monastère' de son intention par lettre recommandée. Dans ce cas, le remboursement des sommes versées libère 'le Monastère'.

Art. 8 – Modifications du fait du groupe

Désistement participants. 'Le Monastère' accepte les désistements sans frais du nombre des participants, à concurrence de 10 % du nombre prévu lors de la réservation. Les désistements doivent être signalés au plus tard 48 heures avant l'arrivée du groupe. Au-delà, les frais d'annulation prévus comme ci-dessus seront appliqués, par personne manquante. En cas de modification de date ou de lieu de séjour, si la demande de modification du fait du groupe ne reçoit pas l'accord du 'Monastère', celui-ci, s'il n'effectue pas son séjour, sera considéré comme ayant annulé son inscription et se verra appliqué les conditions d'annulation « annulation du fait du groupe ».

Art. 9 – Responsabilité du client

- La responsabilité morale et juridique du client reste entière.
- Les responsables sont tenus de loger au 'Monastère' et de surveiller leur groupe.
- Les dommages éventuels causés dans 'le Monastère' pendant la durée du séjour sont, après constat et évaluation des dégâts, immédiatement payables au 'Monastère'.
- Pour tout ce qui concerne l'application des présentes conditions et le déroulement du séjour, le signataire de la fiche de réservation, identifié sur celle-ci comme le responsable du groupe, est réputé être le seul interlocuteur du 'Monastère'
- la baignade dans la piscine est interdite si elle n'est pas surveillée. Le recours à un maître-nageur est laissé à l'initiative du locataire. Le locataire reconnaît expressément qu'un devoir de surveillance et de discipline à l'égard du groupe dont il est responsable lui incombe ; en conséquence, il renonce à invoquer la responsabilité du Monastère en cas d'accident survenant dans la piscine.

Art. 10 – Arrivée et Départ

Arrivée : en cas de retard par rapport à l'horaire prévu, nous prévenir par téléphone (spécialement si des repas ont été prévus)
Départ : le jour du départ, les chambres doivent être libérées avant 10h.

Art. 11 – Assurance

'Le Monastère' est couvert par une assurance couvrant ses responsabilités professionnelles.

Art. 12 – Réclamations

Le demandeur peut saisir 'le Monastère' pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat par lettre recommandée accompagnée de la fiche d'évaluation dans un délai n'excédant pas 8 jours après la fin du séjour.

Art. 13 – Clause attributive de juridiction

Tout litige à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera de la seule compétence des tribunaux.

Art. 14 – Informations et libertés

Les demandes d'information et les réservations sont traitées par informatique. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les réservations, la facturation et le suivi des groupes qui logent au Monastère. Les clients bénéficient du droit d'accès et de modification des informations qui les concernent. Aucune information concernant les clients ne sera communiquée aux tiers sans accord exprès du client. Elles sont conservées pendant une durée de 5 ans. Les destinataires des données sont la direction et les collaborateurs du Monastère. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au « Règlement européen de protection des données » (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, il suffit de vous adresser à la direction du Monastère.